

de florins. Il avait fallu recourir à des emprunts forcés, suspendre parfois le paiement des fonctionnaires. Une patente du 19 septembre 1809 obligea les particuliers à livrer leurs métaux précieux en échange desquels ils reçurent des obligations et des billets de loterie. L'émission du papier-monnaie augmenta sans cesse : en 1792 il représentait une valeur de 200 millions : il dépassait un milliard en 1810. Il fallut émettre des billets de 30 et de 15 kreutzers. La valeur du papier-monnaie baissait en proportion inverse des quantités émises. Quatre florins en 1809 n'en valaient qu'un. Les banknotes qui revinrent des provinces cédées contribuèrent encore à cette dépréciation. Le prix des subsistances montait de plus en plus. Pour payer l'indemnité de 85 millions, il fallut fondre les vases précieux des églises. En 1810 un fonds d'amortissement fut créé; un impôt du dixième fut établi sur toute propriété mobilière et immobilière. Le blocus continental, en privant la population de café, de sucre et de coton, ajoutait encore à la misère publique. En 1811 le total des billets émis atteignait 1060 798 753 florins. Le gouvernement dut se résoudre à la banqueroute. Une patente du 20 février réduisit les billets de banque au cinquième de leur valeur nominale. Ce fut une immense catastrophe; beaucoup de familles furent ruinées. Une disposition spéciale de la patente fixait l'échelle des valeurs de l'argent de 1799 à 1810 en tenant compte du jour où les engagements avaient été pris : celui qui avait emprunté 100 florins en 1803 payait 129 florins en papier, en 1806, 148 florins, en 1809, 234 florins; en 1811, 500 florins. La diète de Hongrie accepta une réduction de cinquante pour cent, mais rejeta la *scala*, qui cependant fut imposée par le gouvernement. L'ordre ne fut rétabli dans les finances qu'en 1816 après la paix définitive.

L'œuvre législative du règne de François II fut plus heureuse que son œuvre financière. Le 3 septembre 1803 fut publié le code pénal et le 1^{er} juillet 1811 le code civil. Tous deux s'inspirent de l'esprit de justice et d'humanité que le dix-huitième siècle a fait pénétrer dans les mœurs.